



LE PRÉSIDENT

Compte-rendu du conseil de communauté du

22 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le 22 octobre, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni à l' Hôtel de Ville d'ORLEANS Salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Conseil de communauté : 15/10/2015

ÉTAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER , Mme Marie-Odile CROSNIER

CHANTEAU : M. Jannick VIE , Mme Nadine DUPRE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU , Mme Valérie BARTHE-CHENEAU ,
M. Christian BOUTIGNY

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES , Mme Virginie BAULINET , M. Rémy RABILLARD

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET , Mme Sophie LOISEAU , Mme Carole CANETTE, M. Anthony DOMINGUES

INGRE : M. Christian DUMAS , Mme Catherine MAIGNAN (à partir de 18 h 20), M. Philippe GOUGEON

MARDIE : M. Christian THOMAS , Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

MARIGNY-LES-USAGES : Mme Claude GRIVE

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER , M. Hugues SAURY (à partir de 18 h 20), M. Philippe BELOUET

ORLEANS : M. Olivier CARRE (à partir de 18 h 20), Mme Béatrice ODUNLAMI , M. Charles-Eric LEMAIGNEN , Mme Muriel SAUVEGRAIN , M. Florent MONTILLOT (à partir de 18 h 35), Mme Martine ARSAC , M. François LAGARDE , M. Thomas RENAULT , Mme Martine HOSRI (jusqu'à 19 h 00 puis pouvoir à Mme de QUATREBARBES), M. Soufiane SANKHON (jusqu'à 19 h 00 puis pouvoir à Mme ODUNLAMI), Mme Florence CARRE , Mme Alexandrine LECLERC (à partir de 18 h 20), Mme Chantal DESCHAMPS, Mme Stéphanie ANTON (jusqu'à 19 h 00 puis pouvoir à Mme SAUVEGRAIN), M. Philippe LELOUP , M. François FOUSSIER , M. Philippe PEZET , Mme Béatrice BARRUEL , Mme Niamé DIABIRA , Mme Aude DE QUATREBARBES , M. Philippe BARBIER , M. Jean-Luc POISSON , Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 18 h 15), M. Michel BRARD (jusqu'à 19 h 30), Mme Hayette ET TOUMI (jusqu'à 19 h 30), M. Philippe LECOQ , Mme Arlette FOURCADE , M. Michel RICOUD

ORMES : M. Alain TOUCHARD , Mme Jeanne GENET

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX , Mme Evelyne SOREAU

SAINT-DENIS-EN-VAL : Mme Marie-Philippe LUBET (jusqu'à 19 h 45), M. Jérôme RICHARD

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT , Mme Valérie FRANCOIS (à partir de 18 h 35)

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Colette MARTIN-CHABBERT , M. Bruno MALINVERNO , Mme Brigitte JALLET , M. Michel DELPORTE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU , M. Marceau VILLARET , Mme Annie CHARTON , M. Pascal LAVAL

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS , Mme Murielle CHEVRIER

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ORLÉANS VAL DE LOIRE



SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN , Mme Chantal MORIO

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN , M. Christian FROMENTIN

SEMOY : M. Laurent BAUDE , Mme Pascale LIPIRA

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

BOU : Mme Nicole WOJCIK donne pouvoir à M. Laurent BAUDE

FLEURY-LES-AUBRAIS : M. Philippe DESORMEAU donne pouvoir à Mme Sophie LOISEAU , Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE donne pouvoir à M. Anthony DOMINGUES

MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENault donne pouvoir à Mme Claude GRIVE

OLIVET : Mme Sophie PALANT donne pouvoir à M. Philippe BELOUET , Mme Fabienne D'ILLIERS donne pouvoir à M. Matthieu SCHLESINGER , M. Horace SONCY donne pouvoir à Mme Annie CHARTON

ORLEANS : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Olivier CARRE (à partir de 18 h 20), M. Michel MARTIN donne pouvoir à M. Philippe PEZET , Mme Martine GRIVOT donne pouvoir à M. Philippe LELOUP , M. Yann BAILLON donne pouvoir à M. Philippe BARBIER , Mme Muriel CHERADAME donne pouvoir à M. Jean-Luc POISSON

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET donne pouvoir à M. Christian BOIS

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Mme Véronique DESNOUES donne pouvoir à M. Marceau VILLARET

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Mme Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Mme Marie-Philippe LUBET (jusqu'à 19 h 45)

SARAN : Mme Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Mme Maryvonne HAUTIN , M. Laurent LHOMME donne pouvoir à M. François LAGARDE

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

ORLEANS : M. Jean-Philippe GRAND

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE

M. Anthony DOMINGUES remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice	95
Quorum	48

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 6 octobre 2015 sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 6 octobre 2015 en vertu de la délibération n° 4784 du conseil de communauté du 10 avril 2014 modifiée prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriale.

AD 02 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des décisions prises par le président sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises par le président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil de communauté ainsi que des marchés à procédure adaptée passés compris entre 4 000 et 50 000 € HT.



AD 03 - Assemblées délibérantes - Modifications dans la composition de commissions thématiques.

Le conseil de communauté :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote au scrutin secret pour la désignation de nouveaux membres de commissions,
- a désigné les nouveaux membres des commissions et les modifications à apporter ainsi qu'exposés dans la délibération,
- a modifié en ce sens les délibérations n° 4789 du conseil de communauté du 15 mai 2014 modifiée et n° 5520 du 24 septembre 2015 relatives à la composition des commissions thématiques de la communauté d'agglomération.

AD 04 - Groupement d'intérêt public (GIP) Loire&Orléans Eco - Modification de la représentation de la communauté d'agglomération.

Le conseil de communauté a procédé à un vote au scrutin secret pour l'élection, en remplacement de M.GROUARD, du nouveau représentant suppléant aux assemblées générales et du nouveau membre du conseil d'administration du GIP Loire&Orléans Eco.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 70
- à déduire bulletins nuls : 5
- à déduire bulletins blancs : 7
- suffrages exprimés : 58
- majorité absolue : 30

Il y a eu 23 non participations au vote.

Ont obtenu :

- M. Philippe LELOUP : 57 voix
- M. Serge GROUARD : 1 voix

M. Philippe LELOUP ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été déclaré élu pour siéger en qualité de représentant suppléant aux assemblées générales et en qualité de membre du conseil d'administration du GIP Loire&Orléans Eco en remplacement de M. Serge GROUARD.

AD 05 - SA d'HLM Pierres et Lumières, Vallogis et Immobilière Centre Loire - Modifications de la représentation de la communauté d'agglomération.

Le conseil de communauté :

- a décidé par un vote à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret, pour la désignation de nouveaux représentants de la communauté d'agglomération au sein des SA d'HLM Pierres et Lumières, Immobilière Centre Loire et Vallogis,
- a désigné M. Jean-Luc POISSON en qualité de nouveau représentant de la communauté d'agglomération aux assemblées générales et en qualité d'administrateur des SA d'HLM Pierres et Lumières, Immobilière Centre Loire et Vallogis, en remplacement de Mme Muriel CHÉRADAME.

EMPLOI

Présentation de la stratégie emploi de l'Agglo.

M.LELOUP a présenté les différentes missions du Service emploi et celles de la Maison de l'emploi ainsi que les grandes orientations et les partenaires pour l'année 2016.



EMP 01 - Emploi – 7ème programmation 2015 - Attribution de subventions aux associations d'insertion et organismes de formation - Approbation de conventions.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution des subventions suivantes :

Pour les aides au fonctionnement : 10 000€

- Association WENUMERIQUE Loire Valley (aide à la création d'entreprises pour les demandeurs d'emploi seniors)

Pour les aides à l'investissement : 23 390 €

- Aider (matériel permettant le développement d'une activité de nettoyage, sous réserve de l'obtention de l'agrément de l'Etat lors du CDIAE du 29 septembre) 20 000 €
- Ecole de la deuxième chance (mobilier) 600 €
- PES 45 – couveuse d'entreprise (mobilier et 2 ordinateurs) 1 800 €
- BGE Loiret (renouvellement de 2 ordinateurs) 990 €

Soit un montant total de 33 390 €.

- a approuvé les conventions correspondantes et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les dites conventions.

MOBILITE

MOB 01 - Mobilité - Commune de Fleury-les-Aubrais - Gestion du parc de stationnement de la gare SNCF - Délégation de service public - Rapport d'activité 2014 produit par la société Orléans Gestion.

Le conseil a pris acte, au titre de la convention de délégation de service public du parking de la gare de Fleury-les-Aubrais, du rapport d'activité du délégataire Orléans Gestion pour l'exercice 2014.

MOB 02 - Mobilité - Compétences partagées - Création ou aménagement et entretien de voirie et création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement - Définition de l'intérêt communautaire - Mise à jour.

Le conseil de communauté :

- a décidé, par un vote à la majorité qualifiée, de déclarer d'intérêt communautaire, concernant la création ou l'aménagement et l'entretien de voirie : les voies décrites dans le tableau de la délibération,

- a décidé, par un vote à la majorité qualifiée, de déclarer d'intérêt communautaire, concernant la création ou l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement : le parc de stationnement de la gare SNCF de Fleury-les-Aubrais (en ouvrage et en enclos) ainsi que le parc de stationnement souterrain à réaliser sous la future place Danton au sein de la ZAC « cœur de quartier » dans le cadre du projet Interives à Fleury-les-Aubrais,

- a décidé que la présente délibération abroge la délibération n° 2267 du conseil de communauté en date du 15 décembre 2009.

MOB 03 - Mobilité - Schéma directeur - agenda d'accessibilité programmé du service de transport – Adoption

Le conseil de communauté a approuvé le schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée (SD/AP) du réseau de transport urbain.

MOB 04 - Mobilité - Mise en accessibilité de la voirie communale pour les usagers handicapés ou à mobilité réduite des transports collectifs urbains - Commune d'Olivet – Arrêts « La Mothe » et « Les Fleurs » - Attribution d'un fonds de concours.

Le conseil de communauté a attribué à la commune d'Olivet un fonds de concours à hauteur de 6 000 € au titre de l'aménagement des arrêts de bus « La Mothe » et « Les Fleurs ».



MOB 05 - Mobilité - Mise en accessibilité de la voirie communale pour les usagers handicapés ou à mobilité réduite des transports collectifs urbains - Commune de Fleury-les-Aubrais – Arrêts « Bustière » - Attribution d'un fonds de concours.

Le conseil de communauté a attribué à la commune de Fleury les Aubrais un fonds de concours à hauteur de 3 000 € au titre de l'aménagement des arrêts de bus « Bustière ».

GRANDS PROJETS ECONOMIQUES, GRANDES ENTREPRISES, INNOVATION

GPE 01 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation -- French Tech Loire Valley – Approbation d'une convention de partenariat avec la communauté d'agglomération Tour(s)plus et la société Orange.

Le conseil de communauté a approuvé la convention tripartite ayant pour objet la mise en œuvre d'un partenariat en faveur des start-up à passer avec la société Orange et la communauté d'agglomération Tour(s)plus et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

GPE 02 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation – Incubateur numérique le Lab'O – Versement d'une subvention à l'Ecole supérieure d'art et de design d'Orléans (ÉSAD).

Le conseil de communauté a approuvé le versement d'une subvention de 7 000 € à l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (ÉSAD), ayant pour objet la mise en œuvre d'un partenariat dans le choix du mobilier du Lab'O et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

AMENAGEMENT ECONOMIQUE

AE 01 - Aménagement économique - Commune de Saint-Cyr-en-Val – Création d'un giratoire au carrefour entre la rue des Genêts et la rue de Gautray- Marché public de travaux - Lancement d'une procédure adaptée pour la consultation des entreprises.

Le conseil de communauté a décidé de lancer une procédure adaptée en vue de la passation des marchés publics de travaux ayant pour objet la création d'un giratoire sur le parc d'activités de La Saussaye à Saint-Cyr-en-Val et a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer les documents relatifs à la poursuite de la procédure.

AE 02 - Aménagement économique – Projet de rénovation-extension du bâtiment du centre de formation d'apprentis - Attribution d'une subvention à la chambre de métiers et de l'artisanat du Loiret

Le conseil de communauté a décidé d'attribuer à la chambre de métiers et de l'artisanat une subvention d'un montant de 20 000 € pour l'année 2015, ayant pour objet le projet de rénovation-extension du bâtiment du centre de formation d'apprentis.

AE 03 - Aménagement économique – Urbanisme commercial – Composition de la commission départementale d'autorisation commerciale (CDAC) – Désignation d'un représentant de l'établissement public de coopération intercommunale chargé du schéma de cohérence territoriale.

Le conseil de communauté :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant du président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à la commission départementale d'aménagement commercial en tant qu'établissement public de coopération intercommunale chargé du schéma de cohérence territoriale,

- a désigné M. Matthieu SCHLESINGER, 3ème vice-président ayant reçu délégation du président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire pour traiter des domaines de la planification, de l'aménagement urbain, de la politique foncière et de l'action foncière, pour représenter le président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire en commission départementale d'aménagement commercial en tant qu'établissement public de coopération intercommunale chargé du schéma de cohérence territoriale.



AE 04 - Aménagement économique – Commune de la Chapelle-Saint-Mesmin – Gestion directe du service public pour l'exploitation du marché de gros – Rapport d'activités 2014.

Le conseil de communauté a pris acte du rapport d'activités de l'exercice 2014.

ASSAINISSEMENT

ASST 01 - Assainissement – Délégation de service public pour la gestion des eaux usées, des eaux pluviales et des stations d'épuration de 10 communes – Contrat de délégation de service public passé avec la société Saur – Prolongation pour motif d'intérêt général – Approbation d'un avenant n° 3.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 3 au contrat d'affermage des réseaux d'assainissement et eaux pluviales des communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Combleux, Mardié, Marigny-les-Usages, Olivet, Saint-Denis-en-Val et Saint-Jean-le Blanc et des stations d'épuration de Chanteau et de Marigny-les-Usages passé avec la société Saur, ayant pour objet la prolongation du contrat jusqu'au 31 mars 2016 pour l'exploitation des stations d'épuration de Chécy, Chanteau La Treille et Chanteau Le Berceau ainsi que des ouvrages associés, et jusqu'au 30 avril 2016 pour la gestion des réseaux eaux usées et eaux pluviales des communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Combleux, Mardié, Marigny-les-Usages, Olivet, Saint-Denis-en-Val et Saint-Jean-le-Blanc,

- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant.

ASST 02 - Assainissement - Commune de La Chapelle-Saint-Mesmin – Exploitation de la station d'épuration de La Chapelle-Saint-Mesmin - Marché public d'exploitation n° 2010-072 passé avec la société Véolia Eau – Prolongation pour motif d'intérêt général - Approbation d'un avenant n° 3.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 3 au marché public susvisé passé avec la société Véolia Eau ayant pour objet la prolongation du contrat jusqu'au 31 mars 2016 et la modification de la rémunération de l'exploitant et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant n° 3.

TERRITOIRES DURABLES

TD 01 - Territoires durables - Société d'économie mixte pour le développement de l'Orléanais (SEMDO) – Augmentation de capital - Approbation.

Le conseil de communauté :

Pour la S.E.M.D.O. :

- a approuvé la souscription de 30 588 nouvelles actions d'une valeur nominative de 41,50 €, représentant un montant de 1 269 400 €, plus 30 588 € correspondant à la prime d'émission de 1 € par action, soit un montant total de 1 299 990 €. Ces montants seront à verser à hauteur de 50% dès la souscription aux actions et 50% dans un délai maximal d'un an à compter de l'appel de fonds pour la partie capital et en totalité dès la souscription pour la prime d'émission ;

- a approuvé la modification de la composition du capital tel qu'il résulte du tableau figurant dans la délibération

- a approuvé les nouveaux projets de statuts de la SEMDO

- a délégué Monsieur le Président ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires.



TD 02 - Territoires durables - Société d'économie mixte patrimoniale Orléans Val de Loire (SEMPAT) - Modification de l'actionnariat - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'acquisition auprès de la Ville de 700 actions libérées à moitié de leur valeur, soit 500 € par action pour une somme de 350 000 €, et le versement des 50 % du capital non libéré, soit 500 euros par action pour une somme de 350 000 €, soit une participation globale de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire dans le capital social de la SEMPAT qui s'élèvera donc au total à 700 000 € ;
- a approuvé la modification de la composition du capital tel qu'il résulte du tableau figurant dans la délibération,
- a pris acte que les nouveaux projets de statuts seront approuvés par délibération ultérieure.

TD 03 - Territoires durables - Tête Nord du Pont de l'Europe - Prise en charge des fouilles archéologiques - Approbation d'un protocole d'accord à passer avec la Ville d'Orléans et la SEMDO.

Le conseil de communauté a approuvé le protocole d'accord à passer entre la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, la SEMDO et la Ville d'Orléans, organisant le versement par la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à la SEMDO du coût des fouilles archéologiques, représentant un montant de 1 017 730,00 € et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit protocole d'accord.

TD 04 - Territoires durables - Communes de Saint-Jean-le-Blanc et de Saint-Denis-en-Val - Projet Parc de Loire - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Marché public de prestations intellectuelles - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Le conseil de communauté a décidé de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de prestations intellectuelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet Parc de Loire et a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document relatif à cette affaire.

VILLE ET HABITAT

VH 01 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Convention pour la gestion des aides à l'habitat privé passée avec l'Anah – Révision de la programmation 2015 - Approbation d'un avenant n° 20.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 20 à la convention de gestion passée avec l'Anah, portant révision de la programmation Anah pour l'année 2015 et modifications des enveloppes réservées sur crédits propres de la communauté d'agglomération et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant.

VH 02 - Ville et Habitat - Centre funéraire des Ifs - Régie d'exploitation - Rapport d'activité 2014 produit par la régie communautaire - Information.

Le conseil de communauté a pris acte du rapport d'activité produit par la régie communautaire d'exploitation du centre funéraire des Ifs pour l'exercice 2014.

FINANCES ET MOYENS GENERAUX

FMG 01 - Finances - S.A.C.I.C. H.L.M. Logis Cœur de France - Construction de 18 logements PSLA – Villa Naturéo - ZAC du Hameau à Saint-Jean-de-Braye - Garantie d'un emprunt de 2 678 079 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 339 039,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 2 678 079 €, que la S.A.C.I.C. H.L.M. Logis Cœur de France souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Loire Centre.



- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Épargne Loire Centre et la S.A.C.I.C. H.L.M. Logis Cœur de France,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la S.A.C.I.C. H.L.M. Logis Cœur de France et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 02 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Réhabilitation (renouvellement des composants 2014) de 2746 logements situés à Orléans, à Saran, à Saint-Jean-de-la-Ruelle et à Saint-Jean-de-Braye - Garantie d'un emprunt de 2 011 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 005 500 €, représentant 50 % d'un prêt de 2 011 000 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 03 - Finances - Société foncière d'habitat et humanisme - Acquisition en VEFA - Maison Intergénérationnelle (43 logements) située ZAC du Grand Hameau à Saint-Jean-de-Braye - Garantie d'un emprunt de 900 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 450 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 900 000 €, que la société foncière d'habitat et humanisme souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la société foncière d'habitat et humanisme,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la société foncière d'habitat et humanisme et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 04 - Immobilier et logistique - Travaux d'entretien, réparation et remise en état des bâtiments - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec le centre communal d'action sociale d'Orléans et la commune d'Orléans - Approbation du lancement d'un appel d'offres ouvert.

Le conseil de communauté de bien vouloir :

- a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relatif à des travaux d'entretien, de réparation et de remise en état de bâtiments à passer avec la commune d'Orléans et centre communal d'action social d'Orléans,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,

- a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à des travaux d'entretien, de réparation et de remise en état de bâtiments,

FMG 05 - Immobilier et Logistique - Marché public de services - Maintenance et dépannage des onduleurs - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Commune d'Orléans.

Le conseil de communauté :



- a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relatif à la maintenance et au dépannage des onduleurs des deux collectivités,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

FMG 06 – Immobilier et Logistique - Marché public de fournitures - Acquisition de véhicules de police - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la commune d'Orléans.

Le conseil de communauté a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relatif à l'acquisition de véhicules de police et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

RESSOURCES HUMAINES

RH 01 - Ressources humaines - Mise à disposition de deux agents titulaires de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire auprès de l'association La Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans - Approbation de deux conventions.

Le conseil de communauté a approuvé deux conventions, ayant pour objet de mettre deux agents à la disposition de la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans selon les conditions indiquées ci-dessus, l'un à hauteur de 50 % de son temps de travail en qualité de Directeur et l'autre, à hauteur d'un temps plein en qualité de facilitateur des clauses d'insertion, pour une durée de 3 ans et a autorisé Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

Fait à Orléans, le **26 OCT. 2015**

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire



Charles-Eric LEMAIGNEN

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'AgglO et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.